



Comité de Bassin Artois-Picardie _____

Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DU 21 FEVRIER 2014**

ETAIENT PRESENTS :

Président – Représentant des Collectivités Territoriales

SCHEPMAN Jean

Représentants des Collectivités Territoriales

DEFLESSELLE Claude

PRADAL Cyrille

Représentants des Usagers

DELELIS Annick

FAICT Olivier

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics

En tant que représentant :

Monsieur MOSSMANN Jean-Rémi, représentant Monsieur DEMARCQ François

Membres consultatifs

THIBAUT Olivier

Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

assisté de Messieurs COURTECUISSÉ Arnaud, PENISSON Bruno et de Mesdames DERICQ Christine, LESSENS Géraldine, MARTIN Delphine

Autres membres / Divers

BOULOGNE Michel, Représentant des Collectivités Territoriales aux CB / CA

AUBOURG Guillaume, Directeur Adjoint PSEau

ETAIENT EXCUSÉS :

Vice-Président – Représentant des Usagers

BRACQ Dominique

Représentants des Collectivités Territoriales

THOMAS Thierry,

mandat à Monsieur SCHEPMAN Jean

Représentants des Usagers

BLONDEL Jean-Pierre

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics

DÉMARCO François, Directeur Général BRGM, Représenté par Mr MOSSMANN Jean-Rémi

GRALL Jean-Yves, Directeur Général de l'ARS Nord Pas-de-Calais

HOTTIAUX Laurent, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales Nord Pas-de-Calais

PASCAL Michel, DREAL NPDC, Délégué de Bassin Artois-Picardie

Membres consultatifs

BAILLY-TURCHI Maud, Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

BUR Dominique, Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

GRISEZ Claire, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Divers

VERHAEGHE Hubert, Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration

LEFEBVRE Jean-Pierre, Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration

LISTE DES MANDATS :

(Chaque membre peut donner mandat à un autre membre appartenant, soit au collège auquel appartient le mandant, soit à un autre collège.

Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.

Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent)

Mandataire	Mandant
Collège des Collectivités Territoriales	
SCHEPMAN Jean	THOMAS Thierry
Collège de l'Etat et des Etablissements publics	
MOSSMANN Jean-Rémi	DEMARCO François

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

1. **Approbation du procès-verbal** de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 8 Novembre 2013

2. **Situation des engagements**

3. **Coopération Décentralisée**

- Projets de coopération décentralisée soumis à la Commission (**points proposés pour avis à la CPAIDD**)

Projets terrain

- Haïti – Conseil Général du Nord – Secours Populaire Français
- Maroc – Conseil régional Nord Pas de Calais - HAMAP
- Burkina Faso – Bousebecques – Eau Vive
- Burkina Faso – Harnes – Association Harnes Méguet
- Burkina Faso – Département du Nord – Via Zogoré
- Togo – Wattignies – Secours Catholique
- Philippines – Urgence – ACF

Mission d'Evaluation (point d'information)

- Mission au Bénin et au Burkina Faso (30 Septembre au 10 Octobre 2013)
- Organisation de l'appel à petits projets en 2014

4. **Coopération Institutionnelle**

- Instances Jeunesse
- Programme d'activités 2014 du PMJE et du Parlement Européen des Jeunes
- Informations sur les accords de coopération institutionnelle de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

5. **Divers**

- Bilan de l'action internationale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en 2013
- Planning des missions et événements 2014 (actualisé)

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	REFUSE	AVIS FAVORABLE TRANSMIS AU CA	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 08 novembre 2013	X				Unanimité
3 3.7	14-A-...	Délibération coopération décentralisée (n°14817)			AF		Unanimité sur l'ensemble des dossiers sauf pour le dossier HAMAP n°19299 (1 abstention de Monsieur Deflesselle). Délégations au DG pour les dossiers Eau Vive et Secours Catholique (article 3).
3.10	14-A-...	Délibération Appel à petits projets 2014			AF		Unanimité - transmise pour le CA.
4 4.2	14-A-...	Délibération coopération institutionnelle (n°14825)			AF		Unanimité

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur Jean SCHEPMAN, Président de la Commission, ouvre la séance à 14 h 00.

Il accueille Monsieur Guillaume AUBOURG, Directeur Adjoint du PSEau (Programme Solidarité Eau).

Monsieur AUBOURG explique que le PSEau est un dispositif français d'accompagnement de la coopération décentralisée ayant un partenariat ancien avec les Agences de l'Eau, notamment avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Dans le cadre des activités en commun PSEau / Agence de l'Eau Artois-Picardie, il a participé (en compagnie de Monsieur THIBAUT, Monsieur COURTECUISSSE, Monsieur SCHEPMAN et Monsieur ROCHAS représentant de la communauté d'agglomération de Saint Omer) à une mission d'évaluation d'un projet eau et assainissement financé par l'Agence au Bénin et de 4 projets au Burkina Faso du 30 septembre au 10 octobre 2013 (le rapport de mission, que Monsieur AUBOURG vient présenter se trouve en point n°3.9 du dossier de séance).

En marge de cette mission d'évaluation, se sont organisées des visites institutionnelles auprès des services techniques de l'Etat burkinabé et béninois ainsi que la rencontre des ambassades et des personnes qualifiées et acteurs de coopération sur le terrain.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 8 NOVEMBRE 2013

Monsieur SCHEPMAN demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 8 novembre 2013.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 8 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2 - SITUATION DES ENGAGEMENTS - ACTION INTERNATIONALE

Monsieur COURTECUISSSE présente la situation des engagements relative aux deux sous-lignes de la ligne X 33 « action internationale » :

- X330 : action internationale - coopération décentralisée
- X331 : action internationale - coopération institutionnelle

	X330	X331	TOTAL X33
Dotation initiale 2014	950 000,00 €	100 000,00 €	1 050 000,00 €
Engagements effectués	0,00 €	23,12 € (repas de cantine – intervenants extérieurs)	23,12 € (repas de cantine – intervenants extérieurs)

Reste à engager au 24/01/2014	950 000,00 €	99 976,88 €		1 049 976,88 €
Dossiers soumis à la décision de la CPAIDD du 21/02/2014	269 000,00 € 6 dossiers Points 3.1 à 3.7	50 000,00 € 1 dossier Point 4.2		319 000,00 €
Dossiers à engager par décisions du Directeur Général suite aux CPAIDD et CA 2013 (Dossiers pluriannuels et aide d'urgence aux Philippines - point 3.8)	441 912,00 €	0,00 €		441 912,00 €
Reste à engager après la CPAIDD du 21/02/2014	239 088,00 €	49 976,88 €		289 064,88 €
% d'engagement	74,83%	50,02%		72,47%

Monsieur COURTECUISSÉ indique que les 1% de recettes stables (redevances) de l'Agence (soit 1,5 M€) pour la coopération internationale pourront être atteints en 2015.

Il précise que compte-tenu du renouvellement des instances en 2014, ne sont programmées cette année que deux CPAIDD (21 février et 7 novembre).

Monsieur SCHEPMAN se félicite de l'atteinte prochaine de l'objectif des 1% des recettes de l'Agence pour la coopération internationale.

3 - COOPERATION DECENTRALISEE

Monsieur **COURTECUISSÉ**, avant de présenter en détail les projets de coopération décentralisée, en référence aux points n°3.1. à 3.7. « projets de terrain », rappelle l'application de la grille d'évaluation :

GRILLE DE SELECTION DES DOSSIERS DE COOPERATION DECENTRALISEE EAU ET ASSAINISSEMENT
CPAIDD du 21 février 2014

Thématique	Critères	Nombre de points maximum	\$PF Haiti	HAMAP Maroc	\$ECOURS CATH Togo	Via Zogoré Burkina Faso	HARNES Burkina Faso	Eau Vive Burkina Faso	
Contenu du projet	Echelle d'intervention	/2	1	1	2	2	2	2	1: Une commune, un village 2: Plusieurs communes/villages
	Durée du projet	/2	1	1	1	1	1	2	1: deux ans 2: trois ans
	Etude Pré-diagnostic	/3	3	3	3	3	3	3	1: Etude technique sommaire 2: Etude technique détaillée 3: Etude technique + sociologique (adhésion de la population)
	Volet Accès à l'eau	/2	2	2	1	1	2	1	1: Forage + pompe 2: Forage + pompe + alimentation (château, retenue d'eau,...)
	Volet Assainissement	/2	0	0	2	1	0	1	1: latrines 2: latrines et gestion des boues
	Volet Gouvernance	/2	2	2	2	1	1	2	1: Formation + Comité d'usagers 2: 1 + appui à la gestion pérenne des ouvrages eau et assainissement
	Capitalisation	/2	1	2	0	1	1	2	1: Développement de guides, recueil de bonnes pratiques,... 2: partage avec d'autres structures des éléments de capitalisation
Localisation du projet		/2	2	1	1	1	1	2	1: existence d'un accord de coopération avec la structure (commune/syndicat) du bassin 2: lien avec un accord de coopération plus large (national, transnational,...)
Cohérence du projet avec la politique nationale de l'eau		/3	1	1	1	1	1	3	1: cohérence avec les priorités nationales 2: 1 + bailleurs de fonds international dans le financement 3: 1 + 2 + autres agences de l'eau impliquées
	TOTAL	/20	13	12	13	12	12	18	

Informations complémentaires

Opération réalisée dans le cadre d'un jumelage entre collectivités

Taux d'accès à l'eau dans le secteur du programme

Taux d'accès à l'assainissement dans le secteur du programme

non	non	non	non	non	non
NC	NC	NC	NC	NC	NC
NC	NC	NC	NC	NC	NC

La grille permet de hiérarchiser les dossiers et de les comparer entre eux.

Les dossiers obtenant une note supérieure ou égale à 12 sur 20 sont présentés avec avis favorable à la CPAIDD et au CA et les dossiers obtenant une note inférieure à 12 sur 20 sont reportés à la dernière CPAIDD et CA de l'année et sont aidés en fonction des crédits restants.

Arrivée de Madame DELELIS (14h10).

Points décisionnels

Projets de Coopération décentralisée Dossiers proposés pour avis de la CPAIDD avant décision du CA (POINTS N°3.1 à 3.7)

Monsieur COURTECUISSSE présente les points n°3.1. à 3.7. de l'ordre du jour tels que figurant dans le dossier de séance.

6 dossiers de coopération décentralisée sont soumis à l'avis de la CPAIDD pour un montant total de participation financière de 269 000 €.

Projets de terrain :

- 1) DOSSIER EN FAVEUR DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS : PROJET D'AMELIORATION DES CONDITIONS GLOBALES DE VIE POUR LES FAMILLES DU SECTEUR DE RIVIERE FROIDE, A CARREFOUR SUITE AU SEISME DU 12 JANVIER 2010 (HAÏTI)** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°2 du dossier du CA du 21 mars 2014).

Budget

Montant du projet : 238 878 € sur 1 an

Montant total de la participation financière de l'Agence : 50 000 €

Autres financements :

- Secours Populaire Français : 83 878 €
- Bassin Loire Bretagne : 20 000 €
- Conseil Régional du Centre : 15 000 €
- Conseil Général du Cher : 10 000 €
- Conseil Général du Nord : 15 000 €
- Fondation de Lille : 10 000 €
- Fondations (divers) : 35 000 €

Monsieur COURTECUISSSE précise que la participation financière, si elle est accordée, sera versée une fois la confirmation d'aide du Conseil Général du Nord obtenue.

Les services de l'Agence appliquent systématiquement cette sécurité visant à s'assurer, avant tout déblocage de fonds, que tout porteur de projet ayant reçu un accord de subvention de l'Agence bénéficie effectivement de l'aide de la collectivité du bassin également partenaire du projet.

**La CPAIDD du 21 février 2014 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier.
Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 mars 2014.
(participation financière : 50 000 €)**

2) DOSSIER EN FAVEUR DE HAMAP : PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU VILLAGE D'AYT OMGHAR (MAROC) (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°2 du dossier du CA du 21 mars 2014).

Budget

Montant du projet : 102 106 € sur 1 an

Montant total de la participation financière de l'Agence : 50 000 €

Autres financements :

- Population locale (Acquis) : 13 754 €
- Association Human'iteem (Acquis) : 11 782 €
- ONG HAMAP (Acquis) : 3 054 €
- Conseil régional du Nord-Pas de Calais (Acquis) : 5 000 €
- Association des Ingénieurs de Central Lille (Acquis) : 734 €
- Club Rotary Croix-Wasquehal (Acquis) : 300 €
- Syndicat des eaux d'Ile-de-France (*Sollicité*) : 16 536 €
- Autres : 946 €

Débats :

Monsieur DEFLESSELLE indique être gêné qu'une aide soit accordée au Maroc alors que ce pays est assez riche. Les pouvoirs politiques du pays auraient les moyens d'intervenir auprès de leur population.

Il souligne par ailleurs que 50 000 € sont demandés à l'Agence pour 500 habitants.

Il estime que d'autres pays justifieraient davantage l'aide de l'Agence (comme Haïti, le Burkina Faso...).

Monsieur THIBAUT rappelle que le périmètre d'intervention de l'Agence en matière de coopération décentralisée défini au travers de la délibération de programme identifie notamment l'Afrique subsaharienne, prioritairement francophone et la Méditerranée, en particulier les pays du Maghreb. Le projet cadre donc avec les critères de priorité.

Il explique que si une réflexion est nécessaire sur le périmètre d'intervention, il faut la mettre en œuvre au travers de la délibération de programme et non sur ce dossier particulier.

Il rappelle notamment que lors de l'élaboration de cette délibération générale, il avait été décidé de ne pas intervenir en Chine, en Inde, au Brésil, pays qui ont été considérés comme ayant la capacité d'intervenir. Les pays du Maghreb tels que le Maroc ou l'Algérie n'ont pas été évoqués.

Monsieur DEFLESSELLE indique qu'il n'est peut-être pas nécessaire d'attribuer une aide aussi conséquente à ce dossier (50 000 €, aide maximum possible).

Monsieur COURTECUISSÉ fait remarquer que même dans les pays où existe de la richesse, les parties rurales sont souvent délaissées.

Ainsi, même si au Maroc il existe des structures pour l'eau déjà assez élaborées, elles sont surtout concentrées sur les grandes villes marocaines. Le milieu rural est un peu laissé à l'abandon en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. C'est une des raisons pour lesquelles l'Agence est sollicitée sur des projets au Maroc ou d'autres pays d'Afrique notamment.

Monsieur SCHEPMAN souligne que la remarque de Monsieur DEFLESSELLE sera intéressante dans le cadre d'un débat sur les types de pays à aider et le niveau des aides à attribuer.

Monsieur DEFLESSELLE précise qu'il faut en fait définir les pays qui ont le plus besoin de l'aide de l'Agence.

Il fait remarquer que les 50 000 € d'aide de l'Agence pour ce dossier représentent près de la moitié du coût total de l'opération (102 106 €) pour 500 habitants.

Il compare ce niveau d'aide à celui du dossier précédent de Haïti pour lequel l'aide de l'Agence est également de 50 000 € mais sur un coût total de l'opération de 238 878 € et pour 15 000 habitants.

Monsieur AUBOURG explique qu'au regard du nombre assez réduit de bénéficiaires de ce projet d'HAMAP, il faut se poser la question de savoir si le dispositif permet un coût du service dimensionné en conséquence de façon à bien assurer les coûts de fonctionnement de façon autonome et donc la pérennité des équipements.

Monsieur THIBAUT explique que l'HAMAP est une ONG reconnue et expérimentée. Si elle s'implique sur ce projet, c'est qu'il est viable.

Il s'agit d'un indicateur à prendre en compte dans l'attribution de l'aide.

Concernant le coût de l'opération évoqué par Monsieur DEFLESSELLE, il reconnaît qu'il est supérieur à d'autres projets et qu'il correspond au coût local.

Monsieur COURTECUISSÉ confirme qu'HAMAP est une ONG avec laquelle l'Agence travaille depuis un certain temps. Elle a pour habitude de présenter de bons projets, souvent innovants (il prend pour exemple son action au Cambodge).

Il explique que concernant le ratio Coût du projet / Nombre d'habitants, la réflexion se développe au niveau inter-agences afin de disposer de coûts de référence (tout en prenant en compte les composantes particulières des projets : eau, assainissement ; accompagnement et formation...). L'objectif est de définir, par pays, des éléments de référence. A l'avenir, lors de la présentation de projets, cet indicateur pourra être mis en valeur avec des coûts de référence adaptés en fonction des pays.

Madame DELELIS explique avoir été, dans un premier temps, dans la même interrogation que Monsieur DEFLESSELLE lorsqu'elle a lu le dossier.

Elle note cependant la formation d'un agent de maintenance et une campagne de sensibilisation de la population à l'hygiène. Cette démarche est intéressante et peut être exemplaire pour d'autres régions rurales.

Elle explique avoir noté également dans la fiche de présentation du dossier que la population locale intervient en terme de financement à hauteur de 13 754 €, ce qui est une somme importante montrant qu'il existe une forte volonté sur place.

Madame DELELIS indique être en conséquence favorable au projet.

Monsieur PRADAL fait remarquer que le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais est également partenaire financier du projet. Ce projet fait partie de sa zone de coopération et sa participation est forcément motivée par le fait que le secteur aidé représente « un point noir » situé en milieu rural très excentré.

Monsieur AUBOURG informe que le PSEau envisage en 2014 de réunir les associations qui interviennent au Maroc en milieux urbain et rural afin que les opérateurs se connaissent et échangent sur leurs pratiques. L'HAMAP sera sollicitée pour faire part de son expérience. L'Agence sera informée de cette initiative.

*La CPAIDD du 21 février 2014 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier
moins 1 abstention de Mr Deflesselle.*

Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 mars 2014.

(participation financière : 50 000 €)

- 3) **DOSSIER EN FAVEUR DE « EAU VIVE » : PROJET DE RENFORCEMENT DU SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE QUARTIERS PÉRI-URBAINS DE LA COMMUNE DE ZORGHO ET DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (BURKINA FASO)** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°2 du dossier du CA du 21 mars 2014).

Budget

Montant du projet : 831 985 € sur les 3 ans (**205 463 € en année 1** ; 327 548 € en année 2 et 298 974 € en année 3)

Montant total de la participation financière de l'Agence : 150 000 € (50 000 € par an)

Autres financements :

- Commune de Zorgho : 42 725 € sur les 3 ans (acquis)
- Plan État Région (MAEE + Pays de la Loire) : 175 000 € sur les 3 ans (acquis)
- Agence de l'eau Seine Normandie : 150 000 € sur les 3 ans (acquis)
- Agence de l'eau Loire Bretagne : 100 000 € sur les 3 ans (demande en cours)
- Communes de Couëron (44), Verrière le Buisson (91) et Bousbecque (59) : 54 260 € sur les 3 ans (acquis)
- Nantes Métropole : 110 000 € sur les 3 ans (acquis)
- Autres financements sollicités : 50 000 € sur les 3 ans

Pas de remarque.

La CPAIDD du 21 février 2014 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier.

Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 mars 2014.

(participation financière : 50 000 € et délégation au Directeur Général pour engager en 2015 et 2016 une participation financière d'un montant annuel identique)

- 4) **DOSSIER EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION HARNES MÉGUET : PROJET D'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION D'EAU DANS LA COMMUNE DE MÉGUET ET SES ENVIRONS (BURKINA FASO)** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°2 du dossier du CA du 21 mars 2014).

Budget

Montant du projet : 110 000 €

Montant total de la participation financière de l'Agence : 50 000 €

Autres financements :

- Association Harnes : 24 300 € (en partie reçu)
- Commune d'Harnes : 5 000 € (reçu)
- Habitants de Méguet : 3 700 € (reçu)
- Entreprises : 27 000 € (en partie reçu)

Débats :

Monsieur THIBAUT indique être surpris que le porteur de projet prévoit encore des panneaux solaires. Lors de la mission d'évaluation au Burkina Faso en septembre / octobre 2013, il explique avoir en effet remarqué que cette technique ne fonctionnait pas toujours et que certains panneaux solaires étaient du coup abandonnés.

Monsieur COURTECUISSÉ explique qu'en effet sur Kabouda, l'installation d'un panneau solaire n'était pas efficace puisque celui-ci n'était pas suffisant en terme de puissance. Le système a donc été complété par une alimentation au gasoil pour permettre le pompage.

Dans le cadre du projet sur la commune de Méguet et ses environs, le projet est d'installer des panneaux solaires mieux adaptés en terme de puissance sachant par ailleurs que le maire de Méguet a une coopération depuis un certain nombre d'années avec l'Ecole des Mines. Des étudiants de l'Ecole des Mines vont se rendre sur Méguet pour travailler sur ces aspects énergie en cherchant à trouver une adaptation des panneaux solaires aux besoins liés au pompage de l'eau.

Monsieur AUBOURG confirme que sur Kabouda, existe un enjeu de renforcement de la gestion et des équipements existants et d'optimisation des choix énergétiques pour le pompage de l'eau. Le recours à l'énergie thermique a considérablement augmenté le coût d'exploitation (un particulier philanthrope règle la facture pour la collectivité, ce qui n'est pas une solution durable). L'option du solaire est dans ce secteur à réexaminer en détail avec des responsables d'exploitation en capacité de suivre le système qui reste une très bonne solution.

***La CPAIDD du 21 février 2014 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier.
Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 mars 2014.
(participation financière : 50 000 €)***

- 5) DOSSIER EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « VIA ZOGORÉ » : PROJET DE CRÉATION ET RÉNOVATION DE POINTS D'EAU ET DÉVELOPPEMENT DE L'ASSAINISSEMENT DANS LA COMMUNE DE ZOGORÉ (BURKINA FASO)** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°2 du dossier du CA du 21 mars 2014).

Budget

Montant du projet : 38 162 €

Montant total de la participation financière de l'Agence : 19 000 €

Autres financements :

- Département du Nord : 7 000 € (sollicité)
- Agence des microprojets : 7 000 € (sollicité)
- Fonds propres : 5 162 €

Monsieur COURTECUISSÉ précise que le Conseil Général du Nord a apporté un avis technique favorable au projet.

Débats :

Monsieur SCHEPMAN demande pourquoi le projet a une note d'évaluation de 12 sur 20.

Monsieur COURTECUISSÉ explique que le projet concerne un petit périmètre. Il comporte une partie eau et assainissement mais peu d'éléments en termes de capitalisation et d'accompagnement / sensibilisation.

Monsieur SCHEPMAN précise que l'aide du département du Nord n'est pas confirmée (7000 €). La Commission d'attribution des aides pour les relations internationales est pour le moment « ajournée ».

Monsieur THIBAUT demande si cette information de Monsieur SCHEPMAN remet en cause le financement du projet par l'Agence.

Monsieur COURTECUISSÉ indique que l'avis technique est favorable au projet mais il n'y a pas de confirmation d'engagement financier de la part du Conseil Général du Nord pour le moment.

Il souligne que les services de l'Agence attendront la confirmation avant de débloquent l'aide : les paiements de l'Agence dépendront de l'obtention du partenariat d'une collectivité du bassin.

Monsieur THIBAUT souligne que 19 000 € vont cependant être bloqués sur les autorisations d'engagement de la ligne coopération décentralisée. Si le Conseil Général du Nord donne un avis négatif et qu'il n'y a pas d'autre collectivité du bassin voulant s'engager, l'Agence ne pourra pas payer.

Monsieur COURTECUISSÉ explique que la décision du Conseil Général du Nord devrait intervenir avant la fin du premier semestre.

Il peut être envisagé que son avis sera favorable. Il précise par ailleurs que la convention n'indique pas nommément la collectivité du bassin partenaire, ce qui laisse la possibilité pour le porteur de projet de trouver une autre collectivité du bassin en substitution.

L'engagement concret du projet dépendra du Conseil d'Administration dans un mois (21 mars), ce qui laisse le temps au porteur de projet, s'il a une confirmation définitive du Conseil Général du Nord qu'il n'aura pas d'aide de sa part, de chercher d'autres possibilités d'appui.

Monsieur SCHEPMAN s'engage à écrire au Vice-Président chargé des relations internationales au Conseil Général du Nord pour demander qu'il soit vigilant sur ce dossier étant donné que pour le moment il bloque les autorisations d'engagement de l'Agence.

Monsieur DEFLESSELLE souligne que ce type de cas existe pour d'autres projets où les financements partenaires sont indiqués comme « sollicités ». Il fait remarquer que l'Agence pourrait alors bloquer beaucoup de projets.

Monsieur THIBAUT précise que sur ce dossier précis de Via Zogoré, la vigilance porte sur le fait que la réponse du partenaire du bassin sera vraisemblablement négative au vu des derniers éléments.

Il explique que les reports de crédits dégagés sur les autorisations d'engagement non utilisés font aujourd'hui l'objet de débats au niveau national. Jusque là, si on engage un dossier et qu'il ne se fait pas, l'Agence réinjecte les autorisations d'engagement dans le programme. Le Ministère du budget souhaiterait interdire ces réengagements d'AE dans le programme.

Les autorisations de programme ne doivent donc être bloquées que si le projet à engager est relativement sûr.

Monsieur DEFLESSELLE demande que deviendraient les autorisations de programme non engagées dans ce cas précis.

Monsieur THIBAUT explique que cet argent non utilisé alimentera le fonds de roulement et que cela pourrait motiver de nouveaux prélèvements.

Il faut donc être vigilants à ce que les sommes accordées pour un dossier servent assez rapidement.

***La CPAIDD du 21 février 2014 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier.
Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 mars 2014.
(participation financière : 19 000 €)***

- 6) DOSSIER EN FAVEUR DU SECOURS CATHOLIQUE : PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT DANS LA RÉGION DE KARA (TOGO)** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°2 du dossier du CA du 21 mars 2014).

Budget

Montant du projet : 299 983 € sur 21 mois (137 766 € en année 1 ; 162 217 € en année 2)

Montant total de la participation financière de l'Agence : 100 000 € (50 000 € par an)

Autres financements :

- Secours Catholique/fondation Caritas : 189 047 € sur 2 ans (82 766 € en année 1 ; 106 281 € en année 2)
- Participation locale : 6 936 € sur 2 ans (3 000 € en année 1 ; 3 936 € en année 2)
- Collectivité locale (Wattignies) : 4 000 € sur 2 ans (2 000 € par an)

Pas de remarque.

***La CPAIDD du 21 février 2014 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier.
Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 mars 2014.
(participation financière : 50 000 € et délégation au Directeur Général pour engager en 2015 une participation financière d'un montant annuel identique)***

La délibération coopération décentralisée est modifiée pour prendre en compte la délégation au Directeur Général pour la 2^{ème} année du projet du Secours Catholique.

***La délibération «ACTION INTERNATIONALE – COOP DECENTRALISEE»
n°14-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD et est transmise pour
décision du Conseil d'Administration du 21 mars 2014.***

***(DELIBERATION EN POINT 2 du dossier du CA du 21 mars 2014 - Dossiers soumis à
décision du Conseil d'Administration après avis de la CPAIDD).***

Points d'information

3.8 – Aide d'Urgence pour les Philippines

Monsieur COURTECUISSÉ présente, en référence au dossier de séance, un compte-rendu de l'aide d'urgence apportée par les 6 Agences de l'Eau pour les Philippines suite au typhon Haiyan/ Yolanda du 8 novembre 2013 (aide de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accordée par le Conseil d'Administration du 29 novembre 2013).

Il a notamment réalisé du 11 au 18 janvier 2014 une mission d'évaluation sur place au nom de toutes les Agences de l'Eau avec l'ONG Solidarités International et a pu rencontrer également les équipes d'Action Contre la Faim et ACTED.

Débats :

Monsieur COURTECUISSÉ explique que les ONG qui se mobilisent pour les aides d'urgence constatent une baisse de dons. L'efficacité de l'aide d'urgence aux Philippines montre l'utilité d'intervenir rapidement pour les ONG et les partenaires financiers.

Monsieur SCHEPMAN souligne la multiplication des catastrophes climatiques touchant également la Bretagne.

En tant qu' élu, il explique entendre certaines remarques demandant qu'un même niveau d'aide soit apportée en Bretagne tout comme elle est accordée en coopération internationale.

Il fait remarquer l'effet négatif que provoquent dans l'opinion publique les reconstructions à l'identique en Thaïlande suite au Tsunami.

Monsieur PRADAL tient à préciser qu'un tsunami est un phénomène exceptionnel peu lié aux changements climatiques contrairement aux typhons destinés à se multiplier.

3.9 – Rapport de mission d'évaluation au Bénin et au Burkina Faso

Monsieur AUBOURG présente, en référence au dossier de séance, le rapport de la mission d'évaluation qui s'est déroulée au Bénin et au Burkina Faso du 30 septembre au 9 octobre 2013.

Les projets évalués dans le cadre de cette mission :

- le projet de Lalo (Bénin),
- le projet de Kabouda (Burkina Faso),
- le projet de Méguet (Burkina Faso),
- le projet de Dédougou (Burkina Faso),
- le projet de Zorgho (Burkina Faso).

Débats :

Monsieur THIBAULT souligne avoir été assez déçu de la mission d'évaluation du projet de Lalo au Bénin face au château d'eau réalisé il y a plus d'un an mais encore non fonctionnel à cause de tensions entre le maître d'œuvre et le maire. Il souligne que les besoins sont réels, tout comme la technique mise en place mais que cette situation de stagnation est frustrante. Le suivi du projet, l'animation, la récupération des coûts sont des éléments fondamentaux. Les aspects techniques pour construire sont finalement beaucoup moins problématiques.

Monsieur SCHEPMAN souligne que les autres projets évalués ont en revanche donné beaucoup de satisfaction.

Monsieur AUBOURG souligne que les stratégies sectorielles sur place et le rôle des élus sont des facteurs de réussite importants dans la mise en place des dynamiques (exemples du Burkina Faso avec les plans communaux).

Il explique qu'en matière de coopération institutionnelle, le principe de renforcement des Agences de bassin sur place s'active.

3.10 – Appel à petits projets 2014 pour la coopération décentralisée

Point décisionnel

Monsieur COURTECUISSÉ présente, en référence au dossier de séance, le dispositif particulier d'appel à petits projets 2014 pour la coopération décentralisée qui sera mis en place du 1^{er} mars au 31 mai 2014.

Le contexte est en effet particulier puisqu'en raison du renouvellement général des instances de bassin cette année, seules deux séances de la CPAIDD sont programmées (21 février – 7 novembre).

Compte tenu de l'absence de séance de la CPAIDD entre février et novembre, il est proposé que le Conseil d'Administration donne délégation au Directeur Général pour engager les participations financières à l'issue d'une analyse basée sur les critères mentionnés en annexe à la délibération.

Les membres de la CPAIDD seront informés des dossiers engagés par délégation au Directeur Général de l'Agence en séance du 7 novembre 2014 et seront invités à prendre part à l'analyse préalable des projets par contact mail.

La CPAIDD du 21 février 2014 apporte un avis favorable à l'unanimité sur ce principe de déléguer au Directeur Général l'engagement des dossiers d'appel à petits projets 2014.

***La délibération «APPEL A PETITS PROJETS 2014»
n°14-A-... est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 21 mars 2014.***

(DELIBERATION EN POINT 2 du dossier du CA du 21 mars 2014 - Dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis de la CPAIDD).

4 - COOPERATION INSTITUTIONNELLE

Monsieur COURTECUISSÉ et Madame DERICQ présentent le point n°4 tel que figurant dans le dossier de séance :

Point 4.1 – Information sur les instances Jeunesse

Point 4.2 – Programme Jeunesse 2014 et participation financière

Point 4.3 – Information sur les accords de coopération institutionnelle de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Point 4.1. Information sur les instances Jeunesse

Madame DERICQ présente l'actualité des instances Jeunesse (Parlement des Jeunes pour l'Eau du bassin Artois-Picardie, Parlement des Jeunes de l'Escaut, Parlement européen de la Jeunesse pour l'Eau, Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau).

Elle évoque également le rapport d'activités 2013 du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau joint au dossier de séance.

C.f. point détaillé du dossier de séance de la CPAIDD du 21 février 2014.

Madame DERICQ complète le dossier de présentation en informant du résultat des élections à la présidence du **Parlement des Jeunes pour l'Eau du bassin Artois-Picardie** réuni à l'Agence le 19 février 2014.

Morgan Lefèvre a été élu Président du PJE,
Djiba Kante a été élu Vice-Président du PJE.

Morgan Lefèvre est issu de la Maison Familiale et Rurale de Marconne, provient de l'enseignement agricole et est actuellement stagiaire à la maison de l'eau, de la nature et de la pêche de Roubaix. Il est fort sensible aux aspects biodiversité et environnement.

Djiba Kante est étudiant en gestion et transport international et membre du Conseil des jeunes amiénois.

A l'issue des élections, 3 groupes de travail ont été formés :

- 1 sur le thème de l'école écologique en Baie de Somme du 22 au 25 avril 2014 (avec une délégation bulgare),
- 1 sur l'eau et la mine : étude de la problématique gaz de schiste,
- 1 sur la participation du PJE à la consultation du public qui aura lieu de décembre 2014 à avril 2015.

A l'occasion de la séance du PJE du 19 février a été signée la convention qui reconnaît la place de l'enseignement agricole dans le Parlement des Jeunes pour l'Eau. Cette convention ouvre des perspectives pour essayer de mieux appréhender la concertation pour l'Eau avec la profession agricole en particulier. Les signataires de cette convention sont les deux DRAAF Nord Pas-de-Calais et Picardie, Monsieur VALIN (représentant Monsieur THIBAUT), Morgan LEFEVERE (Président du PJE).

Point 4.2.
Programme Jeunesse 2014 et participation financière

Point décisionnel

- 1) **DOSSIER EN FAVEUR DE « SOLIDARITE EAU EUROPE » : PROGRAMME JEUNESSE 2014 DU PARLEMENT EUROPEEN DE LA JEUNESSE POUR L'EAU ET DU PARLEMENT MONDIAL DE LA JEUNESSE POUR L'EAU** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°2 du dossier du CA du 21 mars 2014).

Monsieur COURTECUISSÉ présente la demande de participation financière proposée pour soutenir le programme jeunesse 2014 détaillé dans le point de présentation.

Budget

Montant du projet : 122 250 euros TTC

Montant total de la participation financière de l'Agence : 50 000 €

Autres financements :

- Union Européenne Action 4.1 :	19 250 €
- Agences de développement :	15 000 €
- Collectivités (CUS, Région Alsace, CG 67, Mairie de Daegu) :	8 000 €
- OIF (Organisme International de la Francophonie) :	15 000 €
- SEE et divers :	15 000 €

Débats :

Monsieur PRADAL demande si la jeune fille repérée lors de la mission d'évaluation à Oulan Bator en Mongolie du 17 au 24 avril 2013 pourra effectivement intégrer le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau.

Monsieur COURTECUISSÉ explique que le contact a été réalisé mais que la sélection sur le continent Asie est prise en charge par le Parlement des jeunes de l'Asie. Ce parlement est lié à l'organisation du 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Daegu en Corée du Sud.

Compte-tenu de l'implication d'Oulan Bator, il peut être espéré que cette jeune fille ou des représentants de son association locale fassent parti de la sélection.

Monsieur THIBAUT explique que les sélections auront lieu courant du 2^{ème} semestre 2014.

En réponse à Monsieur PRADAL, Monsieur THIBAUT confirme que le Parlement des Jeunes pour l'Eau du bassin est depuis un an fortement lié au Comité de Bassin pour lequel il est consulté.

Ainsi, un avis du PJE est systématiquement présenté au dossier du Comité de Bassin. Il a ainsi déjà pu rendre 4 avis au Comité de Bassin dont un lors du Comité de Bassin du 5 juillet 2013 à Dunkerque, avec la présentation par Clémentine Desrumaux d'un point sur la tarification éco-solidaire débattu préalablement en PJE.

Les jeunes parlementaires sont donc bien consultés sur des sujets structurants. Ils vont l'être prochainement sur les gaz de schiste, thème sur lequel ils rendront leur avis en Comité de Bassin.

**La CPAIDD du 21 février 2014 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier.
Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 mars 2014.
(participation financière : 50 000 €)**

**La délibération «ACTION INTERNATIONALE – COOP INSTITUTIONNELLE –
SOLIDARITE EAU EUROPE»
n°14-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD et est transmise pour
décision du Conseil d'Administration du 21 mars 2014.**

**(DELIBERATION EN POINT 2 du dossier du CA du 21 mars 2014 - Dossiers soumis à
décision du Conseil d'Administration après avis de la CPAIDD).**

**Point 4.3.
Information sur les accords de coopération institutionnelle de l'Agence de l'Eau
Artois-Picardie**

Monsieur COURTECUISSÉ présente, en référence au dossier de séance, les accords de coopération institutionnelle de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie réalisés en 2013.

Débats :

Monsieur SCHEPMAN remercie Monsieur BOULOGNE pour avoir reçu en décembre 2013 une délégation du RZGW Cracovie pour une visite de terrain dans la vallée de la Somme.

Il encourage chaque administrateur à rencontrer ainsi les délégations de coopération institutionnelle.

Il demande que les membres soient informés des prochaines visites de délégations par messagerie électronique.

Monsieur COURTECUISSÉ confirme que cette information sera réalisée.

Il souligne que la délégation polonaise était très satisfaite de sa visite organisée par Monsieur BOULOGNE et l'AMEVA. Elle a pu découvrir les aménagements réalisés sur la vallée des Evoissons.

Monsieur COURTECUISSÉ insiste sur l'événement EURO-RIOB 2013 pour lequel la commission avait voté favorablement pour une participation financière.

Il rappelle que l'EURO-RIOB consiste chaque année en un rassemblement d'organismes de bassin européens, de Méditerranée, du Caucase et de l'Europe de l'Est, Lybien, voire presque de l'Asie.

Compte-tenu de l'implication d'Artois-Picardie, le Président de l'EURO-RIOB sera accompagné pendant un an, en 2014, par Monsieur SCHEPMAN, nommé Vice-Président.

Président et Vice-Président auront pour missions :

- de continuer à faire vivre le réseau des organismes de bassins,
- d'avoir des contacts plus développés avec la Commission européenne (étant donnée la préparation du second cycle de la Directive Cadre sur l'Eau).

5 - DIVERS

5.1 – Bilan de l'action internationale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en 2013

Monsieur COURTECUISSSE présente, en référence au dossier de séance, le bilan de l'action internationale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en 2013.

C.f. point détaillé du dossier de séance de la CPAIDD du 21 février 2014.

5.2 – Planning 2014 des missions et événements – Version du 2 janvier 2014

Monsieur COURTECUISSSE présente, en référence au dossier de séance, le planning 2014 des missions et événements.

C.f. point détaillé du dossier de séance de la CPAIDD du 21 février 2014.

Débats :

Monsieur SCHEPMAN évoque l'organisation de la Journée Mondiale de l'Eau du 22 mars 2014.

Il demande où elle sera organisée.

Monsieur COURTECUISSSE explique que les partenaires Lianes Coopération et Avers ne souhaitent pas organiser un événement en 2014 pour la Journée Mondiale de l'Eau.

Il précise que l'Agence devrait cependant accompagner un projet de coopération au Burkina Faso porté par un représentant du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau, Ilias SAWADOGO. Le 22 mars représenterait un point de départ pour une campagne de réhabilitation de pompes à eau dans les écoles sur le Burkina Faso.

A cette occasion, Bart DEVOS, Président du PMJE sera également sur place pour démontrer l'implication de la jeunesse dans ce type d'opération. L'événement pourrait marquer le début d'autres opérations du même type en Afrique pilotées par la jeunesse. Good Planet Belgium sera également partenaire de ce projet.

Monsieur THIBAUT informe que Arnaud COURTECUISSSE ne pourra participer à l'événement sur place car le voyage coûterait aussi cher que le montant de participation financière de l'Agence pour le projet.

Monsieur COURTECUISSSE indique que l'Agence sera partenaire d'accompagnement du projet même si elle ne sera pas sur place à cette occasion.

Monsieur PRADAL souligne qu'il serait intéressant de relayer l'événement médiatiquement.

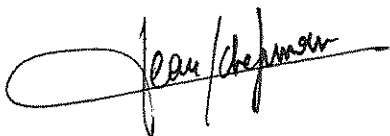
Monsieur COURTECUISSÉ confirme que l'Agence réfléchit à la façon de couvrir médiatiquement l'inauguration avec le PMJE (film diffusé via les réseaux sociaux notamment).

Monsieur COURTECUISSÉ remet aux membres de la Commission un questionnaire de Good Planet Belgium visant à recueillir des propositions innovantes sur l'eau dans l'optique de la prochain Forum Mondial de l'Eau.

Monsieur SCHEPMAN remercie l'ensemble des participants et clôt la séance de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 21 février 2014 à 16h20.

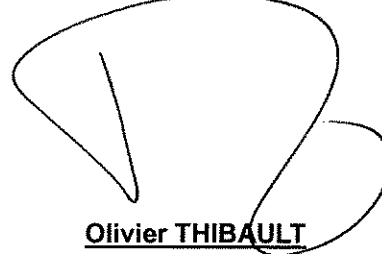
Il donne rendez-vous aux membres de la CPAIDD à la prochaine séance du 7 novembre 2014.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES AFFAIRES INTERNATIONALES
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean SCHEPMAN', written over a horizontal line.

Jean SCHEPMAN

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier THIBAUT', written over a horizontal line.

Olivier THIBAUT